

Image not found or type unknown



Mon ancienne agence immobilière me réclame des charges déjà payé.

Par **july86**, le **07/05/2013** à **22:15**

Bonsoir. est-ce légal que mon ancienne agence immobilière me réclame de la consommation d'eau, alors que je suis parti du logement il y a plus d'un an? et quand je suis parti du logement mon compteur a bien été relevé et ils ont déjà déduit les charges d'eau sur ma caution qui m'a été rendu deux mois après.
merci

Par **Lag0**, le **08/05/2013** à **10:28**

Bonjour,
Vous avez donc de quoi prouver que les charges d'eau ont été soldées au moment de votre départ (relevé de compteur porté sur l'état des lieux et solde de tout compte délivré par l'agence avec la remise du reste du dépôt de garantie).